

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 20 novembre 2020

Présents : Mesdames BLARD Marie-Line, LALOUP Bernadette, PETIT Sophie, SIEURIN Claire-isabelle et WARMÉ Isabelle.

Messieurs GAFFE Jérôme, HÉNIN Olivier, LUGINBUHL Alexandre, MAILLARD Eric, MALLARD Jacques et OLIVIER Denis

Absents :

L'an deux mil vingt, le vingt novembre, à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la présidence de Madame Sophie PETIT, Maire.

Monsieur Jérôme GAFFE est élu secrétaire de séance.

Madame Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'ajout d'une délibération l'autorisant à signer une convention d'occupation du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout de la délibération

Adoption du Procès Verbal du 26 août 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 26 août 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Intervention de M Firmin Rohaut :

A la demande de Mme Le Maire, Monsieur Firmin Rohaut présente le projet de création d'une méthanisation en cours sur son exploitation. Il explique le fonctionnement du procédé de méthanisation qui consiste à produire un biogaz à partir de la fermentation des déchets. Pour son projet en particulier, l'unité de méthanisation sera alimentée par les cultures intermédiaires et le fumier de l'exploitation avec en complément l'apport de la ferme de la Haute Cloquière. Le biogaz sera ensuite injecté sur la ville de Gournay. Les résidus, appelé digestat, seront épandus sur les cultures. Le digestat est pratiquement inodore et remplacera l'épandage du fumier. Les seules émanations d'odeurs concernent le stockage de la matière avant incorporation mais il s'agira du même stockage qu'actuellement. Il n'y aura pas plus d'odeur. Ce projet doit permettre la création de 2 emplois. La méthanisation ne génère pas de nuisance sonore et l'implantation respecte la réglementation en matière de distance. Une haie sera plantée pour masquer l'unité de méthanisation de l'habitation la plus proche.

Monsieur Firmin Rohaut répond aux interrogations des élus :

- Concernant le réseau de distribution : la canalisation passera devant le cimetière et le long de la rue principale pour rejoindre la départementale et se rattacher au réseau de la ville de Gournay en Bray
- Concernant les craintes d'odeur : L'habitation de l'exploitation se trouve sur la parcelle concernée par la méthanisation, M Rohaut n'aurait pas pris de risque pour sa famille.

- Concernant le calendrier : Les démarches administratives se poursuivent. L'installation doit être classée ICPE ce qui déclenchera une consultation publique. C'est une simple consultation, il n'y a pas d'enquête publique pour ce projet. A l'issue de ces démarches administratives, les travaux pourraient débuter à l'été 2021 et dureront 1 an.
- Concernant le recul sur ces exploitations, il est assez récent en France et l'alimentation du méthaniseur est limitée à 15 % de la culture dédiée.

Après ces explications, le Conseil Municipal émet le souhait de visiter l'installation lorsqu'elle sera opérationnelle. Un article sera rédigé dans le journal communal.

Délibération création d'un poste d'adjoint technique :

Madame Le Maire propose la création d'un emploi à temps non complet 7/35^{ème} pour pourvoir à l'emploi d'un agent polyvalent. Ses missions seront de réaliser de petits travaux d'entretien et de bricolage. En parallèle, les travaux plus importants seront confiés à des entreprises.

**Délibérations
n° 2020-025**

Monsieur Hénin propose de recourir à un emploi aidé. Il pense que la commune doit avoir une réflexion sur le rôle social des collectivités.

Madame Le Maire indique que pour les interventions urgentes qui surviendraient en dehors des heures de présence de l'agent, l'intervention d'un élu restera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 7/35^{ème} et décide par 10 voix pour et une voix contre d'autoriser le recrutement d'un contractuel pour ce poste.

Délibération avenant sens de Bray :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes successives de la construction de la halte cycliste. Notamment le recrutement du Maître d'œuvre et le déroulé de la demande de permis de construire.

**Délibérations
n° 2020-026**

Elle informe le Conseil Municipal que l'entreprise Sens de Bray, Maître d'œuvre a remis un projet d'avenant relatif au changement des plans d'exécution et des pièces marchés suite à la modification du permis de construire n° PC 076 209 19 B0001. Le projet d'avenant s'élève à 2 016 € TTC pour l'établissement de nouveaux DPGF et l'établissement des avenants de marchés d'entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de rejeter le projet d'avenant. La commune n'est pas responsable des modifications du permis de construire ayant entraîné le changement des plans d'exécution et avait alerté l'architecte sur la nécessité de consulter l'architecte des bâtiments de France avant le dépôt du dossier.

Délibération achat étang :

**Délibérations
n° 2020-027**

Madame Le Maire, missionnée par le Conseil Municipal lors de la dernière réunion, rend compte des négociations avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Gournay en Bray pour l'achat d'un plan d'eau situé Impasse des Favières. Après échanges, l'amicale des sapeurs-pompiers fixe le prix minimum à 50 000 €.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'acquérir l'ensemble foncier cadastré section B n° 191 et B 192 pour une contenance de 1 ha 53 a 70 ca sis Impasse des Favières à Dampierre en Bray, appartenant à l'amicale des sapeurs-pompiers de Gournay en Bray, moyennant un montant global de cinquante mille euros (50 000 €) nets vendeur. Il autorise Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié.

**Délibérations
n° 2020-028**

Délibération vente de fermage :

Mme Le Maire soumet au Conseil Municipal le résultat de ses négociations avec Monsieur Patrick DHONDT, titulaire du bail rural pour la parcelle A305 que la commune souhaite vendre.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de la cession, au profit de Monsieur Alexandre DHONDT, de la parcelle A305 pour une contenance de 1 ha 36 a 30 ca au prix de 7 500 € l'hectare et précise que le prix de cession a été fixé à 10222,50 euros TTC et que les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur ou de l'acquéreur

Mme Le Maire soumet au Conseil Municipal le résultat de ses négociations avec Monsieur et Madame Fabien VISSE, titulaire du bail rural pour les parcelles A114 et A116 que la commune souhaite vendre.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de la cession, au profit de Monsieur et Madame Fabien VISSE, des parcelles A114 et A116 pour une contenance de 0 ha 68 a 15 ca au prix de 7 500 € l'hectare et précise que le prix de cession a été fixé à 5 111,25 euros TTC et que les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur ou de l'acquéreur

Délibération occupation du domaine public et exploitation d'un distributeur de pain :

Mme Le Maire donne lecture d'un projet de convention avec la boulangerie Léa Alexandre Artisans de Beauvoir en Lyons pour l'installation d'un distributeur de pain.

M Luginbühl s'étonne que la commune participe à l'achat de panneaux publicitaires alors que cette demande lui a été refusée lors de l'installation de son distributeur de produits maraichers. Mme Le Maire et les membres du Conseil nouvellement élus n'ont pas été informés de cette demande.

Après avoir débattu du rôle de la commune et de la concurrence vis-à-vis de la tournée actuelle, le Conseil Municipal, par 4 voix contre, 3 abstentions et 4 voix pour, constate l'absence de majorité pouvant autoriser Mme Le Maire à signer la convention.

Affectation des bâtiments communaux :

Mme Le Maire rend compte de la réunion de travail du 7 novembre à laquelle participaient 9 membres du Conseil. Après avoir échangé et travaillé sur l'aménagement de la Place et la rationalisation des biens communaux, 8 Conseillers sur 9 ont émis le souhait de transférer la mairie dans l'ancienne maison Moisson et de créer une MAM dans l'actuelle garderie. Cette disposition permettra de centraliser et sécuriser l'ensemble du pôle "enfants".

Aménagement du cimetière

Mme Le Maire a repris les travaux et devis du précédent mandat afin de les présenter aux conseillers présents à la réunion du 7 novembre. Après s'être rendu sur place, le Conseil Municipal a retenu l'idée de réaliser une allée principale en béton lavé et d'installer des plantes grasses dans les espaces restants. Un aménagement du parking et des poubelles est également prévu.

Divers

Mme Le Maire fait part d'un courrier de la Région incitant les communes à apposer des panneaux d'agglomération en normand. Considérant que le normand est un parler et non pas une langue, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

M Olivier Hénin informe le Conseil Municipal avoir à nouveau reçu 3 mois de factures de cantine et de garderie. Il renouvelle sa demande de mise en place de la mensualisation. Mme Blard, déléguée du Sivos de l'Epte, va se renseigner sur cette possibilité de paiement.

M Denis Olivier fait part des soucis de sécurité rencontré avec l'utilisation de la rue de l'abbé Denhez par les automobilistes pour des problèmes de visibilité et/ou de stationnement et par les enfants qui ne marquent pas l'arrêt pour traverser la rue principale. Un dispositif anti-accès motorisé sera installé à l'entrée de la rue qui ne pourra plus être empruntée par les automobilistes. Et obligera les enfants en vélo à marquer un arrêt.

En complément, Mme Le Maire précise qu'elle va prendre un arrêté afin d'interdire la circulation devant l'école et réserver cette voie aux bus.

Mme La Maire informe le Conseil d'un rendez-vous à venir avec le SDIS afin d'établir un bilan de la défense incendie.

Madame le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 22h40

PETIT Sophie	OLIVIER Denis	BLARD Marie-Line
GAFFE Jérôme	MAILLARD Eric	WARMÉ Isabelle
MALLARD Jacques	HÉNIN Olivier	SIEURIN Claire-Isabelle
LALOUP Bernadette	LUGINBUHL Alexandre	